

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Plan de cours

COURS : **L'ÊTRE HUMAIN**

PROGRAMME : FORMATION GÉNÉRALE

DISCIPLINE : PHILOSOPHIE

PONDÉRATION : Théorie : **3h** | Pratique : **0h** | Étude personnelle : **3h**

PROFESSEUR	Bureau	☎ poste	✉
MARC LAMONTAGNE	C-185 (ÉNA) ou CÉP*	3352	EXCLUSIVEMENT PAR MIO

PÉRIODES DE DISPONIBILITÉ

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AM		CÉP*			CÉP*
PM			CÉP*		
AUTRE	Convenir d'un rendez-vous par MIO ou en personne au CÉP* (Centre d'étude en philosophie)*				

COORDONNATEUR DU DÉPARTEMENT	✉
Vincent Duchesne	vincent.duchesne@cegepmontpetit.ca

1. Objectifs ministériels du cours

Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain :

- a) Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain;
- b) Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants;
- c) Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs.

2. Objectif terminal du cours

À la fin du cours, l'étudiant devrait être en mesure d'écrire un texte argumentatif clair et cohérent et qui traite précisément d'une question ou d'une série de questions posées, tout en démontrant sa compréhension de textes issus de la tradition philosophique.

3. Présentation du cours

Les trois cours obligatoires de philosophie offrent aux étudiants une formation fondamentale visant à cultiver leur capacité à réfléchir et à juger. La suite des cours est structurée selon une séquence historique qui s'oriente sur la question du sens et de la destinée de l'existence, s'interrogeant ainsi sur la condition humaine et sur la possibilité d'une culture commune. L'ensemble des trois cours cherche à susciter le questionnement individuel par une initiation à la réflexion méthodique et rigoureuse de la recherche de la vérité. La formation proposée nécessite principalement de lire et d'interpréter des œuvres héritées de la tradition philosophique.

Le deuxième cours porte sur la signification et l'émergence du concept de « modernité » au XVII^e siècle, provoquant de nouveaux développements dans l'interprétation et la connaissance de « l'être humain ». L'idée du « sujet » et celle de sa « volonté », tout autant que leur remise en question critique au XIX^e siècle, fondent l'étude du second cours.

4. Orientation pédagogique

Le cours aura lieu en classe et en personne, ce qui n'exclut en rien une étude individuelle assidue qui consistera à lire progressivement et de façon continue des textes philosophiques, à regarder régulièrement des capsules préenregistrées commentant ces mêmes lectures obligatoires, et à faire des exercices d'argumentation logique. Il sera très important de suivre le rythme du déroulement du cours qui exige une discipline certaine pour le réussir. La plateforme principale sur laquelle se déploiera le cours est LÉA : toutes les informations y seront progressivement déposées.

5. Problématique du cours

Le cours se concentre sur le concept « être humain », sa signification, son sens et ses possibilités à expliquer les problèmes que rencontre concrètement l'individu dans sa réalité existentielle et quotidienne. Le premier problème que l'on rencontre en questionnant le concept « être humain », c'est la manière de poser la question elle-même. L'on peut en effet se demander « Qu'est-ce que l'être humain? », en tentant ainsi de le définir et de cerner ses caractères communs et spécifiques pour ne retenir que ce qui est toujours le même dans chaque être humain. Mais l'on peut aussi poser la question autrement: « Qui est l'être humain? ». Celle-ci suppose que l'être humain soit une personne, c'est-à-dire qu'il fasse preuve de volonté lorsqu'il parle, voire lorsqu'il se parle en pensant. Il n'est pas ainsi considéré comme un objet de connaissance, mais bien comme un sujet libre et parlant, capable, par sa volonté, de connaître et de maîtriser sa propre nature... ce qu'on appelle souvent ~ peut-être à tort ~ son corps.

Nous lirons d'abord *Les passions de l'âme* de DESCARTES. Ce dernier considère d'emblée que le corps et l'âme sont deux entités différenciées, l'une animale, l'autre divine, en tant que l'une est dominée par le mouvement, et l'autre par sa suspension en pensée. Ceci explique que ce que nous ressentons comme des passions sont en fait l'effet du mouvement du corps sur l'âme ; tandis que l'âme ne peut qu' « inspirer » le corps à se mouvoir, n'ayant pas d'effet physique sur ce dernier. Son action est donc différente et doit, selon Descartes, se régler sur la recherche de la vérité pour pouvoir être effective sur le corps. L'idée de la science et de sa méthode semble dominer la conception cartésienne, en ce qu'elle présuppose que le corps doit être dirigé par l'âme au moyen de la connaissance. Cependant, notre expérience ne reflète pas toujours la puissance de la pensée sur le corps. Devons-nous pourtant y renoncer?

Nous plongerons avec cette question en tête dans *La naissance de la tragédie* de NIETZSCHE. La tragédie dont il est question est celle qui constitue l'être humain en propre : un combat entre deux forces vitales. Il les nomme : Apollon et Dionysos. Il tente ainsi de questionner de nouveau la conception cartésienne de l'être humain, en s'opposant à l'idée qu'il faille dominer la nature par la pensée rationnelle et calculatrice, ainsi qu'en défendant la puissance vitale de la musique qui, d'après lui, est la source de ces deux mêmes forces. C'est en effet à partir de la musique et des arts dionysiaques qu'il est toujours encore possible de réhabiliter la puissance de vie qui habite chaque être humain, et ce, sans devoir la dominer par la pensée. Au contraire, Nietzsche considère que la pensée est vitalisée par le « corps » lorsqu'elle se laisse naître musicalement de ce dernier. Il apparaîtra donc de plus en plus clairement que le défi de l'être humain n'est pas de dominer qui ou quoi que ce soit, mais d'harmoniser ses tendances naturelles pour se maintenir en équilibre, sans jamais mettre fin au combat, sans jamais mettre fin à la tragédie humaine, en étant un artiste apollino-dionysiaque !

Il s'agit alors de faire de sa propre vie une œuvre d'art, ce que nous pouvons comprendre comme étant le motif profond de Nietzsche lui-même. À ces potentiels artistes s'adresse-t-il d'ailleurs et ce, de manière toute intentionnelle dans les préfaces qu'il écrit pour la réédition de ses Œuvres complètes en 1886. L'une d'elles concerne directement *La Naissance de la tragédie*, mais toutes éclaircissent ses intentions en tentant de transmettre la clef d'une certaine expérience libératrice de la philosophie, suivant les chemins de cette renaissance de l'homme-artiste. Nous tenterons par là d'approfondir conceptuellement ce qu'entend Nietzsche par la communauté des esprits libres, ainsi que la manière avec laquelle il en appelle l'émergence, soit celle du nouvel homme.

6. Déroulement du cours

SEMAINES	THÈMES ET LECTURES	ÉVALUATIONS
S1	Présentation du cours	
S2	BLOC 1 : LE CORPS ET L'ÂME	
S3	A. Définitions et distinctions I B. Les esprits animaux C. Interaction de l'âme et du corps	E1 (EN CLASSE)
S4	<u>Descartes, Les passions de l'âme §§ 1-5</u> <u>Nietzsche, Six préfaces.</u>	
19.09.21 : 23H59		TA1 (LÉA)
S5	BLOC 2 : LES PASSIONS DE L'ÂME	
S6	A. Définitions et distinctions II B. Les passions primitives C. L'utilité des passions	E2 (EN CLASSE)
S7	<u>Descartes, Les passions de l'âme §§ 53-212</u> <u>Nietzsche, Six préfaces.</u>	
S8		TA2 (EN CLASSE)
S9	BLOC 3 : LA NAISSANCE DE LA TRAGÉDIE	
S10	A. Apollon et Dionysos B. L'artiste humain C. Le satyre et la tragédie	E3 – QD1 (EN CLASSE)
S11	<u>Nietzsche, La naissance de la tragédie §§ 1-16</u> <u>Nietzsche, Six préfaces.</u>	
17.11.21 12H00-15H00	JOURNÉE MONDIALE DE LA PHILOSOPHIE UNESCO	PARTICIPATION OBLIGATOIRE
21.11.21 : 23H59		TA3 (LÉA)
S13	BLOC 4 LA MUSIQUE ET LA PHILOSOPHIE	
S14	A. Le génie de la musique B. Le mythe et l'homme tragique C. La guérison philosophique	
	<u>Nietzsche, La naissance de la tragédie §§ 17-25</u> <u>Nietzsche, Six préfaces.</u>	
S15		QD2 - DF (EN CLASSE)

7. Évaluations

Épreuves d'argumentation 10%

E1 :	<i>troisième semaine</i>	3.33 pts
E2 :	<i>sixième semaine</i>	3.33 pts
E3 :	<i>dixième semaine</i>	3.33 pts

Les épreuves d'argumentation sont trois courtes évaluations qui supposent une préparation certaine et dont la pratique contribue grandement à améliorer l'atteinte des objectifs poursuivis par les critères d'évaluation de toutes les évaluations sommatives. Ces épreuves visent à développer les capacités d'expression logiques de l'étudiant et sa compréhension des textes philosophiques ; elles auront toutes lieu en classe suivant le cours qui les présentera.

Textes argumentatifs 50 %

TA1 :	<i>19.09.21</i>	10 pts
TA2 :	<i>huitième semaine</i>	15 pts
TA3 :	<i>21.11.21</i>	25 pts

« Le texte argumentatif répond à un problème posé en fonction du contenu du cours et de la lecture des textes à l'étude. L'étudiant doit fonder et soutenir une position en développant une argumentation systématique, rigoureuse et la plus suffisante possible. »

Le premier texte argumentatif (TA1) devra contenir 500 mots et sera à remettre en version PDF sur LÉA; Le second texte argumentatif (TA2) devra contenir 800 mots et sera rédigé en classe ; Le troisième texte argumentatif (TA3) devra contenir 1000 mots et sera à remettre en version PDF sur LÉA ; ce travail pourra être fait individuellement ou en équipe ; la formation des équipes nécessite l'approbation du professeur, et leurs rencontres sa supervision.

L'énoncé contenant la question et les consignes de rédaction pour chacun des textes argumentatifs sera présenté en classe deux semaines avant l'examen.

Dissertation finale 40%

QD1	<i>dixième semaine</i>	5 pts
QD2	<i>quinzième semaine</i>	5 pts
DF	<i>quinzième semaine</i>	30 pts

« La dissertation rend compte de la pensée d'au moins un philosophe, dont la ou les thèses doivent être suffisamment maîtrisées par l'étudiant. L'on s'attend ici à l'appropriation et à la conceptualisation de la question par l'étudiant. La dissertation tentera la synthèse, claire et

pertinente, de deux ou trois arguments, voire de plusieurs notions rencontrées tout au long du cours, et témoignera de la capacité de l'étudiant à poser un jugement réfléchi et fondé sur la question posée. »

La dissertation finale (DF) devra contenir 1000 mots et sera rédigée en classe ;

La première question de la dissertation (QD1), consiste à déterminer quel texte des « Six préfaces » de Nietzsche sera choisi par l'étudiant pour la dissertation finale et à justifier pourquoi celle-ci suscite un intérêt chez lui ; ce court texte de 250 mots devra être déposé en version papier, en classe, dans le cours de la dixième semaine.

La seconde question de la dissertation (QD2), consister à poser clairement la question autour de laquelle la dissertation a été préparée, ainsi que la division de son développement ; ce plan de dissertation devra composé la première page de la dissertation finale qui aura lieu en classe à la quinzième semaine.

L'énoncé contenant la question et les consignes de rédaction pour la dissertation finale et sa préparation sera présenté en classe dès les premières semaines de cours.

8 . Critères d'évaluation

a. Pertinence (40%)

L'étudiant tente par lui-même de traiter précisément la question posée par l'énoncé d'évaluation et en respecte toutes les consignes ;

b. Structure & cohérence (10%)

L'étudiant structure ses idées en paragraphe et n'en traite qu'une à la fois ; l'étudiant ne contredit, ni ne dit le contraire de l'auteur à l'étude ;

c. Compréhension (30%)

L'étudiant démontre qu'il a lu les textes à l'étude et qu'il peut en expliciter sa compréhension clairement : compréhension minimale (10%), compréhension moyenne (20%), compréhension satisfaisante (30%) ;

d. Qualité argumentative (10%)

L'étudiant respecte les règles logiques d'argumentation dans l'explicitation de sa compréhension ;

e. Originalité (10%)

L'étudiant s'exprime exceptionnellement clairement, de façon telle à démontrer qu'il s'est approprié toute la teneur de la problématique du cours en lien avec les œuvres à l'étude.

9. Matériel requis

DESCARTES, *Les passions de l'âme*, Montréal : éditions « le bleu du ciel », 2018 ;

NIETZSCHE, *La naissance de la tragédie*, Montréal : éditions « le bleu du ciel », 2018 ;

NIETZSCHE, *Six préfaces*, Montréal : éditions « le bleu du ciel », 2019 ;

UN PETIT CAHIER DE NOTE « CLAIREFONTAINE ».

Tous ces documents obligatoires sont disponibles à la Coop de l'ÉNA.

10. Bibliographie

DESCARTES, René [France] _____ (1596-1650)

Règles pour la direction de l'esprit,
Traité du monde et de la lumière,
Le discours de la méthode,
Méditations métaphysiques,
Les passions de l'âme,
Recherche de la vérité par la lumière naturelle :

[https://fr.wikisource.org/wiki/Ceuvres de Descartes/Édition Cousin](https://fr.wikisource.org/wiki/Ceuvres_de_Descartes/Édition_Cousin)

NIETZSCHE, Friedrich Wilhelm [Allemagne] _____ (1844-1900)

La naissance de la tragédie,
Vérité et mensonge au sens extra-moral,
Considérations inactuelles,
Humain, trop humain,
Le gai savoir,
Aurore,
Ainsi parlait Zarathoustra :

[https://fr.wikisource.org/wiki/Ceuvres complètes de Frédéric Nietzsche](https://fr.wikisource.org/wiki/Ceuvres_complètes_de_Frédéric_Nietzsche)

Il n'est pas conseillé à l'étudiant d'entreprendre la lecture d'œuvres secondaires sans en avoir préalablement discuté avec le professeur, étant donné leur complexité, et surtout, pour éviter tous risques de plagiat !

11. Conditions de réussite du cours

Lecture des textes à l'étude

La lecture des textes à l'étude est obligatoire : elle permet à l'étudiant de s'approprier les questions traitées et de faire ainsi une démarche philosophique en entrant en discussion avec les auteurs. Le fait d'assister au cours et de prendre des notes ne dispense pas l'étudiant du travail de lire les textes à l'étude.

Note de passage

La note de passage d'un cours est de 60 %.

Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire. Toute absence non motivée par des raisons graves (maladie, décès, événement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative peut entraîner la note zéro (0) pour ladite activité. Il revient à l'étudiant de prendre les mesures pour rencontrer son professeur et de lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par le professeur, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre le professeur et l'étudiant.

Remise des travaux

Le Département de philosophie a adopté les principes suivants :

- Les travaux doivent être remis à temps. Aucun retard n'est donc permis, à moins d'une entente **préalable** avec le professeur.
- Une telle entente n'exclut pas qu'une pénalité soit imposée à l'étudiant retardataire.
- Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail; b) au total : 10 % de la note du travail.

Présentation matérielle des travaux

L'étudiant doit respecter les *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* adoptées par le Cégep Édouard Montpetit. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://rsmh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep>

Qualité de la langue

La qualité de la langue française est rigoureusement prise en considération par tous les professeurs du Département. Ceux-ci insistent donc auprès des étudiants afin qu'ils soignent

la qualité de la langue parlée et écrite puisqu'elle est intimement liée à l'expression même d'une pensée claire et cohérente. Jusqu'à 10 % de la note d'un travail peut être retranché en guise de pénalité pour les fautes de français.

Plagiat

Tout acte qui consiste à copier, traduire ou paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, constitue un plagiat. Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à un plagiat entraîne immédiatement la note 0 pour l'évaluation en cause. En cas de récidive, l'étudiant se voit attribuer la note 0 pour l'ensemble du cours. Le professeur fait alors un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études.

Modalité de participation aux cours

Une personne qui aura été absente à plus de 10 % de la période totale prévue pour un cours sera invitée à rencontrer son professeur, qui l'aviserait des conséquences possibles de ses prochaines absences. Est susceptible de n'être plus admis en classe tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20 % de la période totale prévue pour un cours. En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue (compilée ou non) au moment de l'expulsion.

12. Politiques et règles institutionnelles

Tout étudiant inscrit à Édouard-Montpetit ou à l'ÉNA doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA), les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* et les règles concernant le traitement des plaintes étudiantes. Le texte intégral de ces politiques est accessible sur le site Internet du Collège : www.cegepmontpetit.ca/cegep/a-propos-du-cegep/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs (par exemple, dans l'agenda étudiant) et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

13. Centre de services adaptés (CSA)

Les étudiants ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à « Service, CSA » ou par courriel à servicesadaptés@cegepmontpetit.ca.

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.